

VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009

Présents : Hector Doiron, maire adjoint
Hector Cormier, conseiller
Mathieu Fougère, conseiller
Norbert Gaudet, conseiller
Eliza Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, secrétaire-greffier
Jacques Doiron, trésorier

Ouverture de la réunion à 19h02.
(6 personnes sont présentes).

2009-197 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Cormier que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulcation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

2009-198 Proposé par Mathieu Fougère, appuyé de Hector Cormier attendu que le taux de base calculé en vertu du paragraphe 5.01(2) de la Loi sur l'impôt foncier est de 1.1788 \$; Et attendu que le conseil de la municipalité de Cap-Pelé estime que les recettes requises par la municipalité sont supérieures (ou inférieures) au montant des recettes produites par ce taux; La présente atteste que la somme de 2 534 010. 00\$ soit le budget total de la municipalité, que la somme de 1 824 260 \$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que le(s) taux d'imposition soit 1.2004 \$ conformément au paragraphe 5.01(3) (b) de la Loi sur l'impôt foncier. Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposable en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvent dans le territoire de la municipalité de Cap-Pelé. Adopté ce 21 jour de décembre 2009 par le conseil du village de Cap-Pelé.

ADOPTÉE

2009-199 Proposé par Mathieu Fougère, appuyé de Norbert Gaudet que le fond de réserve section pour la municipalité contribue un montant de 422 657. 92\$ au fond de capital Village. Une grosse partie de cette somme est pour payer la dépense de la nouvelle bibliothèque.

ADOPTÉE

2009-200 Proposé par Mathieu Fougère, appuyé de Eliza Leblanc que le fond de réserve section programme de taxe sur carburant dépose une

somme de 39 472. 67\$ dans le fond capital Village pour payer la dépense encourue en 2009. Nous avons fait des projets pour un montant de 224 170. 67- 184 698. 00(contribution 2009)=39 472. 67\$.

ADOPTÉE

2009-201 Proposé par Mathieu Fougère, appuyé de Hector Cormier que les frais aux utilisateurs pour l'année 2010 du système d'égout du Village de Cap-Pelé soit établi à 160.00/utilisateur. Le budget total pour l'année 2010 est d'un montant de 392 126. 00\$.

ADOPTÉE

2009-202 Proposé par Mathieu Fougère, appuyé de Norbert Gaudet que le fond de réserve du système d'égout dépose un montant de 7306. 56\$ dans le fond capital du système d'égout. Cette somme va payer le coût de la nouvelle pompe qui est disponible pour remplacer les autres pompes au besoin.

ADOPTÉE

2009-203 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Mathieu Fougère que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Hector Doiron
maire adjoint

Stéphane Dallaire
secrétaire-greffier